Médoc Estuaire
Communauté de communes

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille onze, le 28 AVRIL , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Guy MOREAU

Date de convocation du Conseil communautaire : 11 avril 2011

Etaient présents :
- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Dominique FEDIEU pouvoir à Jean-Luc NABET, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Sylvain LALANNE, Philippe MARQUIS MARCELLIN, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Guy MOREAU
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Michel LANCADE, Annick MORA, Bernard FRAICHE
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
***Absent, excusé** : Pascal GALLEGO*

Concerne : 2011-2804-21 MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE POUR LA REALISATION DU SITE INTERNET DES COMMUNES

La Communauté de Communes a recruté un web master pour développer et entretenir le site web de la Communauté de Communes et développer un nouveau site Internet dédié au tourisme.

La Communauté de Communes propose aux communes de la Communauté de faire appel aux compétences et à l'expérience de ce personnel pour la réalisation de leurs propres sites Web.

Afin de permettre le remboursement du temps de travail de cet agent quand il sera mis à disposition des communes, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer avec les Communes concernées une convention de mise à disposition du personnel, selon le modèle joint à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **autorise** Monsieur le Président à signer avec les Communes concernées une convention de mise à disposition du personnel pour demander le remboursement des frais correspondants.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 28 avril 2011

Le Président,
Gérard DUBO

Acte à classer

DL11-2804-21

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2011-05-04T11-07-50.00 (MI40081765)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20110428-DL11-2804-21-DE (voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Mise à disposition du personnel communautaire pour la réalisation du site internet des communes

Date de décision : 28/04/2011

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : 21.PDF

Pièces jointes : pj21.PDF

Préparé	Le 04/05/11 à 10:13	Par TREMBLIER Karine
Transmis	Le 04/05/11 à 11:07	Par PERRIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 04/05/11 à 11:19	